

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2010.

Sont présents: MM. LETSCHER R., GREINER D., LUTSCH F., BERRON F., SCHNEIDER S., KLEITZ R., ZENSES M., BOUIN P.

Mme REUTENAUER C.

Absent excusé: M. JUNG A,

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2010
2. Budget Assainissement : Admission en non valeur
3. Acceptation d'un don
4. Délégation au Maire
5. Préparation inauguration du 11 novembre
6. Concessions cimetière
7. Avenant travaux : place de la mairie
8. Lotissement « SIBO »
9. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points N° 7 et 8 à l'ordre du jour.

- - - o O o - - -

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 10.9.2010.

2. Budget Assainissement : Admission en non valeur

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 20 mai 2010, il s'avère nécessaire d'admettre en non valeur le titre de redevance d'assainissement de 2009 de Mme MULLMAIER Lucie. Les héritiers ayant refusés la succession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de statuer sur l'admission en non valeur du titre de recettes concernant la redevance d'assainissement de 2009 de Mme MULLMAIER Lucie pour un montant de 36,39 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

3. Acceptation d'un don

Suite à la journée festive du 15 août 2010 : « foot pour tous », les commerçants ont décidé d'attribuer une subvention de 1278.- € à la commune de Tieffenbach. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don.

4. Délégation au Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de l'autoriser, en cas de litige, à porter plainte au nom de la commune pour la durée de son mandat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à porter plainte au nom de la commune pour la durée de son mandat.

5. Préparation inauguration du 11 novembre

Les travaux de construction de l'atelier et de l'aménagement de la place de la mairie étant terminés, l'inauguration aura lieu le 11 novembre à 11 h.

Une journée de travail sera organisée le 6 novembre afin de préparer cet évènement.

6. Concessions cimetière

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'occasion de la Toussaint, il a déposé sur un certain nombre de tombes en état d'abandon, une affiche priant la famille des défunts de s'adresser à la mairie pour une procédure de reprise de l'emplacement ou de renouvellement de leur concession.

Le dossier de mise à jour des concessions étant en cours d'élaboration, les demandes de renouvellements de concessions devraient démarrer cet hiver.

7. Avenant travaux : place de la mairie

Suite aux travaux d'aménagement de la place de la Mairie, il s'avère nécessaire de prendre des avenants concernant :

L'entreprise RAUSCHER de Adamswiller :

Avenant n° 1

Montant H.T. 5.796.-

Avenant n° 2

Montant H.T. 1.606.-

Avenant n° 3

Montant H.T. 10.753,79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider la décision de la commission d'ouverture des plis,

- d'adopter les avenants en portant le montant du marché global des travaux à 147.743,94 € H.T.

- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

8. Lotissement « SIBO »

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude de faisabilité d'un futur lotissement sur le terrain de l'ancienne friche SIBO serait nécessaire pour permettre l'élaboration d'un projet de viabilisation du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire à solliciter un bureau d'études pour obtenir une offre de prix concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation et la viabilisation d'un futur lotissement résidentiel.

9. **Divers**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que les logements communaux au-dessus de l'école seront vacants et qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux de rénovation concernant l'évacuation de l'humidité, principalement dans les cuisines, salles de bain et chambre à coucher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise BERRON Francis de Tieffenbach pour l'installation d'une VMC dans les appartements d'un montant de 2640,82 € H.T.
- D'autoriser le Maire à signer tout document concernant cette opération.

Le Maire,

Les Conseillers,